

Ancien site d'entreposage illégal de BPC

Pointe-Claire satisfaite que le processus de réhabilitation soit amorcé par le Ministère

POINTE-CLAIRE, le lundi 4 juillet 2016 – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, Morris Trudeau, est satisfait de la décision du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, de lancer le processus pour la réhabilitation complète de l'ancien site d'entreposage de biphényles polychlorés (BPC) et la caractérisation des terrains voisins.

« Cette annonce du ministre Heurtel permet d'entreprendre la dernière étape qui mènera à la décontamination complète du site du boulevard Hymus dans les mois à venir », souligne le maire Trudeau.

Les appels d'offres du Ministère émis aujourd'hui visent la réhabilitation complète du site, la caractérisation des terrains limitrophes et le suivi environnemental des eaux souterraines, en lieu et place des propriétaires actuel et précédent, Juste Investir inc. et Les Équipements de puissance Reliance ltée. Les deux firmes ne se sont pas conformées aux ordonnances ministérielles précédentes qui les obligeaient à procéder à la remise en état du site et des terrains voisins.

« Depuis la mise à jour du site, il y a presque trois ans, la Ville de Pointe-Claire a toujours veillé à protéger la santé et la sécurité de ses citoyennes et citoyens. Dès la découverte de BPC entreposés illégalement, nous avons veillé à ce que tous les risques soient éliminés le plus rapidement possible, et c'est ce que nous continuons à faire », indique le maire Trudeau.

Le maire de Pointe-Claire apprécie depuis le début la détermination du gouvernement pour que le site contaminé adjacent à une zone résidentielle soit réhabilité. « Quand le site était rempli de barils contaminés, nous avons agi de concert avec le gouvernement pour sécuriser les lieux. Dès janvier 2014, les risques de catastrophe environnementale avaient été éliminés. Il reste à réhabiliter le site, ce qui s'enclenche avec le lancement des appels d'offres par le ministre Heurtel », rappelle le maire.

Le site d'entreposage illégal a été fermé par le Ministère en août 2013 et relève de sa responsabilité. Selon l'évaluation de la Direction régionale de la santé publique (DRSP), la présence de sols contaminés ne représente pas un risque pour la santé des résidents qui demeurent à proximité ni pour les travailleurs des entreprises situées sur les terrains adjacents.